



COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'ANLC SUR LA 1^{ère} RENCONTRE DU CADRE DE CONCERTATION

L'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC) a accueilli à son siège le vendredi 15 avril 2016, la première rencontre du cadre de concertation créé le 27 octobre 2015 entre elle, le Ministère en charge de la Justice, la CENTIF, l'APNAC, les organes de contrôle de l'Etat, la Chambre des Comptes de la Cour Suprême, le Partenariat National de l'Eau (PNE) et les OSC.

Sous la conduite du Rapporteur en charge du Secrétariat Permanent de l'ANLC, la rencontre s'est appesantie sur le fonctionnement du cadre de concertation depuis sa création d'une part, à travers l'étude et l'amendement du document portant fonctionnement du cadre de concertation et sur les mesures conjointes adoptées par le Gouvernement et la Banque Mondiale dans le cadre de son appui budgétaire au Bénin au titre de l'année 2016, d'autre part. Ces mesures concernent :

- la publication au Journal Officiel du point de la déclaration complète de patrimoine des ministres et des membres de l'Assemblée Nationale ;
- l'ouverture systématique d'une information judiciaire suite à la dénonciation par l'ANLC d'un fait de corruption au Procureur de la République ;
- la transmission à l'ANLC de la copie des rapports produits par les organes de contrôle de l'Etat (BAG, IGF, IGM, IGAA, IGSEP).

Dans la perspective de la mise en œuvre des mesures ci-dessus énumérées, l'ANLC a proposé différentes actions auxquelles les participants ont apporté des compléments pour une dynamisation de la lutte contre la corruption au Bénin. Il s'agit essentiellement :

- de la révision de la loi n°2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin ;
- de la révision des décrets portant attributions, organisation et fonctionnement des organes de contrôle en vue de permettre l'échange de leurs rapports avec l'ANLC ;
- du suivi, par l'ANLC, des réformes à engager par le nouveau gouvernement en vue d'une adaptation du fonctionnement du cadre pour des résultats plus probants.

Une prochaine rencontre des membres du cadre de concertation est prévue pour le vendredi 29 avril 2016 au siège du PNE pour validation et signature du document portant cadre de fonctionnement.

Fait à Cotonou, le 15 avril 2016